



Règlement d'intervention Réserve naturelle régionale

La Région souhaite constituer un réseau régional de sites labellisés en RNR représentatif de la biodiversité complémentaire des outils existants (Espaces naturels sensibles, Réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, etc.).

Peuvent être labellisés en Réserve naturelle régionale pour une durée de 12 ans, des espaces naturel, agricole ou forestier présentant une diversité d'espèces et d'habitats naturels remarquables.

A la demande des propriétaires concernés, la Région attribue ce label à des territoires mobilisés autour d'un projet partagé par les acteurs locaux et la communauté scientifique. Le projet partagé porte sur un plan de gestion sur 6 ans et sur une réglementation applicable sur le site.

Projets de réserves naturelles régionales

Le plan de gestion est un document essentiel. Il fait mention des enjeux et menaces sur le site et dresse la liste des actions qui seront mises en œuvre dans les 6 années à venir. Composé de deux parties : le diagnostic et le programme d'actions sur 6 ans.

Diagnostic écologique et socio-économique

Il identifie l'intérêt régional du site sur la base d'une analyse des richesses patrimoniales présentes et d'une synthèse des enjeux, reportés sur des cartes présentant les limites cadastrales du site. Il comportera obligatoirement la fiche synthétique renseignée figurant en annexe 1.

La poursuite de la démarche de labellisation est conditionnée à l'acceptation locale ainsi qu'à l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) sur l'intérêt régional du site. La Région se réserve ensuite sur la base d'une analyse multicritères la possibilité de donner suite ou non au projet de classement en RNR.

Programme d'actions sur 6 ans (après validation du diagnostic par le CSRPN)

Il définit notamment des objectifs de conservation, de gestions déclinées en vue de la préservation et de la valorisation des enjeux patrimoniaux de la Réserve naturelle régionale. Il comporte des fiches descriptives par opération (modalités de mise en œuvre, échéancier prévisionnel, plan de financement, indicateurs permettant d'en suivre la réalisation et l'efficacité au regard des objectifs fixés). Il décrit également l'échéancier des opérations programmées, le budget global et le plan de financement prévisionnel.

Ce programme d'actions sur 6 ans est soumis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

L'aide financière régionale est de 50% maximum du coût de ces études : diagnostic écologique et socioéconomiques et programme d'actions. L'aide est conditionnée au respect du guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles édité par l'Atelier Technique des Espaces Naturels et disponible à l'adresse suivante :

<http://ct79.espaces-naturels.fr/guide-methodologique-des-plans-de-gestion-des-reserves-naturelles>

La demande de subvention doit comporter :

- La demande du ou des propriétaires de labellisation de leurs terrains en RNR,
- Un budget prévisionnel et un plan de financement,
- Un calendrier de réalisation,
- Un RIB.

Réserve naturelle régionale labellisée
--

Pour les sites labellisés en réserve naturelle régionale, la Région soutient la mise en œuvre du plan de gestion jusqu'à 40% du coût des opérations (aide portée à 50% pour les gestionnaires privés). L'animation et le suivi administratif du plan de gestion peuvent être financés à hauteur maximum de 2 500 € par an. Au vu du coût administratif de gestion, les subventions demandées inférieures à 2 500€ ne pourront être prises en compte.

Les opérations non éligibles sont :

- les opérations éligibles au dispositif de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et l'animation agricole associée,
- la lutte contre les espèces animales et végétales exotiques envahissantes (sauf éradication) ;
- les aménagements ne répondant qu'aux obligations réglementaires ou liées à des mesures compensatoires,
- les opérations d'acquisition foncière.

Une convention de 3 ans formalise le montant maximum de l'aide régionale et les conditions :

- de mise en œuvre du partenariat;
- de reproduction et de transmission des données produites ;
- d'évaluation de l'avancement du programme d'actions.

Deux subventions globales (fonctionnement et investissement) sont attribuées annuellement sur la base de la convention de gestion triennale et de la programmation validée annuellement par le Comité consultatif de gestion.

A l'issue des 3 ans, et sur la base d'une évaluation validée, une nouvelle convention triennale et ses déclinaisons annuelles peut être mises en œuvre afin de finaliser l'application du plan de gestion.

La demande d'aide doit comporter :

- La programmation annuelle,
- La demande d'aide financière et un plan de financement intégrant le FEDER pour les sollicitations supérieures à 20 000 €,
- Un RIB.

Dépôt des dossiers et Renseignements

Conseil régional des Pays de la Loire –
Direction de la transition énergétique et de l'environnement –
1, rue de la Loire
44966 NANTES cedex 9
Tél. : 02 28 20 54 82

FICHE D'IDENTITÉ DE LA RÉSERVE

Nom du site en projet de RNR	
Localisation (communes concernées)	
Grand types de milieux	
Surface	
Nombre de parcelles	
Zonage (ENS, Natura 2000, etc.)	
Carte et photos	
Propriétaire(s)	
Gestionnaire(s)	

VOLET ECOLOGIQUE

		CONNAISSANCES ACQUISES		ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
		Diversité identifiée	Statuts de protection / Vulnérabilité (Listes rouges déterminantes, ZNIEFF, etc.)	Niveau de prospection Nul Faible à moyen Bon à très bon
HABITATS	Habitats			
FLORE	Végétaux vasculaires			
	Végétaux non vasculaires			
VERTÉBRÉS	Oiseaux			
	Mammifères			
	Reptiles			
	Amphibiens			
	Poissons			
INVERTEBRÉS	Mollusques			
	Crustacés			
	Odonates			
	Lépidoptères			
	Orthoptères			
	Coléoptères			

PROJET SCIENTIFIQUE IDENTIFIÉ (EN COURS OU À VENIR) :

OUI / NON

Remarque(s) :

VULNÉRABILITÉ / POTENTIALITÉ D'INTERVENTION

Continuités écologiques fragmentées	OUI / NON
Morcellement (plusieurs parcelles éloignées)	OUI / NON
Fragilité du milieu / état de conservation du site	Peu sensible Fragile Très fragile
Mesures de réglementation existantes ou label	Mesures prises et actions engagées Mesures prises mais efficacité partielle Aucune mesure prise

PRESSIONS SUR LE SITE

Impacts liés à la fréquentation	OUI / NON
Pressions humaines ou naturelles	Aucune pression ou dégradation Site menacé à long terme avec dégradation légère Pression ou dégradation forte

MESURES DE GESTION

Évolution / mesures de conservation du site	Gestion conservatrice mise en place Gestion partielle permettant d'assurer la conservation du site Aucune action conservatrice en cours ou en projet
---	--

DYNAMIQUE DU PROJET

Intérêt local	Absence de projet ou de volonté locale Réflexion et conventions avec différents partenaires / Projet en cours Site en lien avec un projet de territoire (Leader) / Site en lien avec un réseau existant
Nombre d'acteurs impliqués	Collectivités / structures / particuliers (détail en annexe)

VOLET PEDAGOGIQUE

Site ouvert au public	OUI / NON
Accessibilité	OUI / NON
Projet pédagogique	OUI / NON (structures en annexe) Aucune
Potentialités pédagogiques	Site d'intérêt - Potentialité de développement pédagogique au niveau local Site d'intérêt multiple (écologie, programmes, etc...) - Potentialité de développement pédagogique structuré (mise en réseau)
Support pédagogique	OUI / NON (détail en annexe)
Structure d'accueil	OUI / NON (détail en annexe)